

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01876 Numéro SIREN : 822 682 597 Nom ou dénomination : A#A CASTALDIN ARCHITECTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016370

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

B-16370

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE		20 Place Pierre de Fermat Batiment Valsante 30900 NIMES	
SIRET	8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Architecture	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☒	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	1 995		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:	dans le secteur productif, art. 244 quater VV ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ARCF 180 Rue Guy Arnaud Valdegour Ingenierie 30900 NIMES Tél: 0466236353	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	
Identité du déclarant:	
Date: 27/10/2021	Lieu: NIMES
Qualité et nom du signataire:	Président de SAS
Signature	CASTALDIN Bernard

*Certificat conforme à l'original
Bernard CASTALDIN*

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
1 M CASTALDIN Bernard Associé unique 14 rue Gabr 34200 SETE	100	2019	59 656				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE										Néant	
Adresse de l'entreprise		20 Place Pierre de Fermat										30900 NIMES	
Numéro SIRET *		8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
						Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
						3 1 1 2 2 0 1 9				3 1 1 2 2 0 1 8			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net				Net			
		1		2		3				4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	59 034		012	59 034				59 034			
	Fonds commercial *	014			016								
	Autres *	028	4 296		030	728				288			
	Immobilisations corporelles *	040			042								
	Immobilisations financières * (1)	044	63 330		048	728				59 322			
	Total I (5)	050			052								
	STOCKS	060			062								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	064			066								
	Marchandises *	068	9 050		070	9 050				6 850			
	Avances et acomptes versés sur commandes	072	49 149		074	49 149				41 418			
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	080			082								
	Clients et comptes rattachés *	084	4 883		086	4 883							
	Autres * (3)	092			094								
	Valeurs mobilières de placement	096	63 082		098	63 082				48 269			
	Disponibilités	110	126 412		112	728				125 684			
	Charges constatées d'avance *	112			114					107 591			
	Total II	116			118								
	Total général (I+II)	120			122								
	PASSIF					Exercice N NET				Exercice N-1 NET			
							1				2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			122	1 000				1 000			
	Ecart de réévaluation	124			126								
	Réserve légale	126			128								
	Réserves réglementées *	130			132								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			133								
	Report à nouveau	134	78 067		136	52 912				25 155			
	Résultat de l'exercice	136	1 441		138	140							
	Provisions réglementées	140			142	80 508				79 067			
	Total I	142			144								
	Provisions pour risques et charges	144			146								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	21 889		158	6 072							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			166	1 480				7 484			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	21 807		168	14 967							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 594		172								
	Produits constatés d'avance	174			176	45 176				28 523			
	Total III	176			178	125 684				107 591			
	Total général (I + II + III)	180			182								
	REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an			195				
		(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	3 905			
		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184				

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société A&A CASTALDIN ARCHITECTE		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				13 1 1 2 2 0 1 9		13 1 1 2 2 0 1 8			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217	46 050	218	105 844		100 761	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	0		1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	105 844		100 762		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	18				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	26 272		28 600	
		- mobilier							
		- immobilier							
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	649	244	649		1 334	
	Rémunérations du personnel *			250	59 656		45 568		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	16 190				
	Dotations aux amortissements *			254	625		103		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0		1	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	103 410		75 607		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 434		25 155		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294	439		0		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	554			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	1 441		25 155	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 441	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	554				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		989					
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)			987					
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)			989					
Investissements outre-mer			344						
Créance due au report en arrière du déficit			346						
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	0		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	0	372			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		554
Total des réintégrations diverses	330	554

Détail des déductions diverses		
Exonération ZFU-TE (Article 44 octies A)		1 995
Total des déductions diverses	350	1 995

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	59 034	402		404		406	59 034	59 034
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452	2 582	454		456	2 582	2 582
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	391	472	1 323	474		476	1 714	1 714
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	59 425	492	3 905	494		496	63 330	63 330

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	183	544		546	183
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	103	562	442	564		566	545
TOTAL		570	103	572	625	574		576	728

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	16 190
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 100
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 086
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cgaf 04/2021

5

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	105 844
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	105 844
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	6 329
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	15 345
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	21 674
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	84 170
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	84 170
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	105 844	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

ADRESSE (voie) 20 Place Pierre de Fermat Batiment Valsante

CODE POSTAL 30900 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CASTALDIN Prénom(s) Bernard

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 200365 N° Département 34 Commune Sète Pays FR

Adresse : N° 14 Voie rue Gabriel Péri

Code postal 34200 Commune SETE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quadra

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

ADRESSE (voie)

20 Place Pierrre de Fermat Batiment Valsante

CODE POSTAL

30900

VILLE

NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalités, amendes fiscales &			554.13
28/01/2019 CA CHEQUE NO 0566356	40.52		
10/10/2019 OD Pénalités d'assiette CA12 201	513.61		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL		59 034	59 034		
20700000	Achat de portefeuille architecte	59 034	59 034		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 568	288	3 280	NS
21810000	Inst. Génér. Agencemts. Amégmts	2 582		2 582	
21830000	Matériel burea. & informatique	1 714	391	1 323	338.57
28181000	Amorts. I.G. Agcmnts & amégment	183		183	
28183000	Amorts. matériel burea & info	545	103	442	429.13
TOTAL I		62 602	59 322	3 280	5.53
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		9 050	6 850	2 200	32.11
41100000	COLLECTIF CLIENTS	9 050	6 850	2 200	32.11
AUTRES CREANCES		49 149	41 418	7 731	18.66
40100000	COLLECTIF FOURNISSEUR	4 964	11 793	6 829	57.91
44562000	TVA déductible sur immobilisat	781		781	
44566200	TVA déductible à 5.5%	19	2	16	733.48
44566300	TVA déductible à 10%	225	88	136	154.24
44566500	TVA déductible /ABS à 20%	1 957	84	1 873	NS
44567000	Crédit de TVA	520		520	
44571300	TVA collectée à 10%	295		295	
44586000	TVA à régulariser	17	6	11	200.72
46720000	Rare Habitat	9 919	9 919		
46730000	Paiements à affecter		6 003	6 003	100.00
46790000	Chèques décaissés	30 453	13 523	16 930	125.20
DISPONIBILITES		4 883		4 883	
51210100	Crédit Agricole L.R	4 883		4 883	
TOTAL II		63 082	48 269	14 813	30.69
TOTAL GENERAL		125 684	107 591	18 093	16.82

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000	1 000		
10130000	Capital souscrit appelé, versé	1 000	1 000		
REPORT A NOUVEAU		78 067	52 912	25 155	47.54
11000000	Report à nouveau créditeur	52 912	52 912		
11100000	Résultats en attente d'affect°	25 155		25 155	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		1 441	25 155	23 714	94.27
TOTAL I		80 508	79 067	1 441	1.82
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		21 889	6 072	15 817	260.49
16410000	Prêt CA N° 2917746	21 889		21 889	
51210100	Crédit Agricole L R		6 072	6 072	100.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 480	7 484	6 004	80.22
40100000	COLLECTIF FOURNISSEUR	1 480	7 484	6 004	80.22
AUTRES DETTES		21 807	14 967	6 839	45.69
43730000	CIPAV retraite dirigeant	15 690		15 690	
44400000	Etat impôt sur les bénéfices		514	514	100.00
44410000	Etat - Impôts S/ Bénéf. antér	514		514	
44551000	TVA à payer		12 342	12 342	100.00
44571300	TVA collectée à 10%		217	217	100.00
44571500	TVA collectée à 20%	3 343	1 878	1 465	78.00
44700000	Etat-Autres impôts et taxes	649		649	
45510100	Compte courant B. Castaldin	1 594		1 594	
46710000	Portefeuille B. CASTALDIN	17	17		
TOTAL III		45 176	28 523	16 653	58.38
TOTAL GENERAL		125 684	107 591	18 093	16.82

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	105 844		100 761		5 083	5.04
70611000 Honoraires AP & DPC à 10%	42 497		2 300		40 197	NS
70612000 Honoraires AP & DPC à 20%	45 050		89 483		44 433	49.66
70620000 Honoraires DCE & EXE à 20%	12 297				12 297	
70621000 Honoraires DCE & EXE à 10%	5 000		5 520		520	9.42
70622000 Honoraires DCE & EXE à 20%	1 000		3 000		2 000	66.67
70630000 Commissions diverses			458		458	100.00
AUTRES PRODUITS	0		1		1	68.29
75800000	0		1		1	68.29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	105 844		100 762		5 082	5.04
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	18				18	
60110100 Matières premières divers	18				18	
AUTRES CHARGES EXTERNES	26 272		28 600		2 328	8.14
60440000 Sous traitance tirage plans	24				24	
60610001 Frais gazoil	3 322		3 608		286	7.92
60612000 Frais léctricité bureaux	443				443	
60633000 Matériaux de construction	1 426		442		984	222.46
60634000 Fournitures et petits équipeme	725		212		512	241.54
60642000 Fournitures Bureautiques	372		317		55	17.39
61100000 Fournisseurs Sous Traitance	99				99	
61210000 Leasing Parisbas canon	2 986		4 749		1 763	37.13
61351000 Location matériel et engins	1 630		708		922	130.11
61551000 Entret. & réparat° /biens mobi	38				38	
61610000 Pacifica multirisques	153		250		97	38.66
61620000 MAF Assurance Pro Architecte			1 300		1 300	100.00
61630000 Assurance Prêt CA N° 2917746	151				151	
62261000 Honoraires ARCF	2 053		2 042		12	0.56
62262100 Honoraires dessinateurs autoen	3 980		7 225		3 245	44.91
62271000 Frais d'actes & de contentieux	966				966	
62300000 Cadeaux clientèle	162				162	
62310000 Annonces & insertions			91		91	100.00
62510000 Frais de péages autoroutes	1 517		1 831		315	17.19
62520000 Frais stationnement	21		101		80	78.91
62530000 Transport SNCF	15		34		19	56.38
62570000 Frais de restauration	66		1 117		1 051	94.12
62571000 Restaurant à 5.5%	3		7		4	61.45
62572000 Restaurant à 10%	1 941		1 908		33	1.73
62573000 Frais restaurant à 20%	154		397		243	61.21
62610000 Frais postaux	32		228		197	86.16
62611000 Orange ligne 06..69 HT à 20%	1 008		1 107		99	8.92
62613000 Orange 0683..69 à 5.5%	43		17		26	152.74
62614000 Orange 0683828669	56		16		40	250.00
62780010 Cotisations Pacifica	51				51	
62780020 Faris carte business	61		39		22	55.91
62780030 Autres frais bancaires	794		49		745	NS
62781000 Frais de tenue de compte CA	158		155		2	1.39
62782000 Frais prélèvement SEPA	31		46		15	32.68
62783000 Commission de mouvements	135		144		9	6.55
62784000 Frais de virements permanents	3				3	
62785000 Frais de retrait	3		14		11	78.57
62786000 Commissions d'intervention	6		95		88	93.36

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 440.65 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1 440.65 euros
Autres réserves (facultatives)	77 967.30 euros

Affectation

Autres réserves (facultatives)	79 407,95 euros	
Totaux	79 407.95 euros	79 407.95 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN Le Président



GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :

08 DEC. 2021

Le Greffier
SELAS VIDAL VIDAL-PENCHINAT

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT UN,
Le vingt-cinq novembre 2021,
A quinze heures trente,

L'associé unique de la société A#A CASTALDIN ARCHITECTE, Société Par Actions Simplifiée, s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présent :

- Monsieur CASTALDIN Bernard, propriétaire de cent actions
ci100 actions

L'associé unique présent possède la totalité des actions composant le capital social.

Monsieur CASTALDIN Bernard préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion de la présidence ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus à la présidence ;
- Affectation des résultats ;

- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la présidence ;
- Du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 1 440.65 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 440.65 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1 440.65 euros
Autres réserves (facultatives)	77 967.30 euros

Affectation

Autres réserves (facultatives)	79 407,95euros	
Totaux	79 407.95 euros	79 407.95 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucune dividende au titre du dernier exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions du dit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé après lecture par la présidence.

Bernard CASTALDIN

Statuts Certifiés Conformés à l'original,
Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN


A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des articles L. 223-19 du Code de Commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, **Monsieur CASTALDIN Bernard**, associé unique de la société **A#A CASTALDIN ARCHITECTE**, présente son rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et le président ou l'associé unique ou une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent est simultanément président ou associé de la société.

1. Rémunérations :

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé unique en tant que Président de la société a perçu, en contrepartie de ses fonctions et de ses responsabilités, une rémunération nette de 59 655.87 euros au titre de l'exercice 2019.

2. Comptes courants

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé unique en tant que Président de la société n'a perçu aucun montant en rémunération de son compte courant, ce dernier s'élève sur l'exercice 2019 à 1 594.37 euros (crédeur).

3. Divers

Aucune autre convention n'est à signaler.

Le 25 novembre 2021

Le Président

Statuts Certifiés Conformés à l'original
Certifié conforme à l'original
Bernard CASTALDIN
